

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 avril 2016 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jacques Tessier, Maire suppléant
Madame Sylviane Cloutier, conseillère
Monsieur Clément Gignac, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Claude Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Madame Vivian Viviers, directrice générale
Madame Roxane Ouellet, inspectrice municipale

ABSENTS:

Monsieur Michel Croteau, Maire
Madame Diane Guérard, conseillère

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale;
7. Rapport de la directrice générale;
 - a) Correspondance;
 - b) Distribution d'arbres;
8. Comité Consultatif en Environnement;
9. Rapport de la directrice des Communications;
10. Comité sur les infrastructures;
11. Entretien du Club Nautique St-Louis et divers travaux;
12. Acquisition d'une remise;
13. Lignage et marquage de la route;
14. Avis de motion du Règlement no 2016-244 modifiant le règlement no 09-203 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
15. Autres sujets :
 - a)
16. Période de questions
17. Levée de la séance.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire suppléant M. Jacques Tessier souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé d'ajouter le point suivant au point 15 soit:

15. a) Élagage de la route.

CA-027-2016 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté après avoir ajouté le point mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016.

CA-028-2016 Sur proposition de Mme Sylviane Cloutier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2016 est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de mars 2016;
- Conciliation bancaire au 31 mars 2016;
- Rapport budgétaire pour le mois de mars 2016.

CA-029-2016 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de mars 2016 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois d'avril 2016.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CA-030-2016 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Roxane Ouellet dépose le rapport du mois de mars 2016. Seul un permis de rénovation de l'ordre de 100 000 \$ a été émis en mars. Mme Ouellet remet également un rapport comparatif pour 2015-2016 révélant qu'en 2015 il y avait également un permis pour un montant de 11000 \$

CA-031-2016 Sur proposition de Mme Sylviane Cloutier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte du rapport du mois de mars déposé par l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

a) Correspondance

Mme Viviers fait lecture de la correspondance reçue aux membres du Conseil.

- Lettre du 1er avril 2016 du Directeur général des élections, acceptant la reconduction des districts électoraux de la Ville pour les élections 2017.

- Formation concernant la planification stratégique des investissements en infrastructures qui se tiendra le mardi 26 avril 2016. Mme Sylviane Cloutier y assistera.

b) Distribution d'arbres

Mme Viviers informe les membres que dans le cadre du mois de l'arbre en mai prochain, le ministère des Forêts, Faune et Parcs distribue des arbres aux municipalités. Mme Viviers en a demandé 300 et elle a reçu la confirmation de l'acceptation de notre demande. Nous recevrons donc ces petits arbres le 28 mai et la distribution se fera au bureau de la ville le samedi 4 juin 2016 en avant-midi.

Des avis seront affichés et les citoyens en seront informés.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

c) Modification de l'adresse du lieu où siège actuellement la Cour municipale de la Ville de Saint-Raymond sur le territoire de la MRC de la Jacques-Cartier.

Mme Viviers informe les membres qu'une modification de l'adresse de la Cour municipale de Lac-Beauport doit être apportée afin d'indiquer la nouvelle adresse soit le 46, chemin du Village, Lac-Beauport (Québec) G3B 1R2.

d) Indication des puits

Mme Viviers mentionne qu'elle a fait des démarches pour obtenir des prix concernant des affiches pour indiquer où se situe le puits sur chacun des terrains des propriétaires. Le coût est d'environ 12,00 \$ par poteau et affiche et nous pourrions donner un mandat à M. Denis Bourgault pour installer ces affiches puisqu'il sait où est le puits sur chacun des terrains.

Il est suggéré d'en commander 300 puisque plusieurs terrains autour du lac ne sont pas construits et n'ont donc pas de puits. Nous attendons un estimé des coûts de M. Denis Bourgault.

CA-032-2016 Sur proposition de Mme Sylviane Cloutier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte de la correspondance reçue et du rapport préparé et demande à Mme Viviers d'en faire le suivi.

ADOPTÉ

8. Comité Consultatif en Environnement

M. Claude Lessard dépose le compte rendu de la réunion du 15 mars 2016. Il explique les différentes recommandations de la CBJC et les projets pour 2016. Nous poursuivrons encore cette année les analyses d'eau tel que proposé par la CBJC. Le total des demandes s'élève à 24000 \$ plus taxes. M. Jacques Tessier précise que la taxe "Qualité de l'eau" au montant de 63 500 \$ sert aussi à d'autres fins. Il est demandé au comité de prioriser ses demandes pour les ramener à un montant de l'ordre de 15 000 \$.

M. Claude Tessier propose une motion de félicitations pour les membres du CCE. Ce sont des bénévoles très impliqués et très compétents qui travaillent fort pour protéger notre environnement.

CA-033-2016 Sur proposition de Mme Sylviane Cloutier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte du compte rendu de M. Claude Lessard.

ADOPTÉ

9. Rapport de la directrice des communications

Mme Sylviane Cloutier présente les deux offres de services reçues en regard de la reconstruction du site web.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- 02 Web a fait une soumission de 10 000 \$;
- La Rivière-aux-pommes Design a fait une soumission de 5 000 \$.

Elle a rencontré les deux fournisseurs et recommande la soumission de La Rivière-aux-Pommes Design qui est une firme locale et plus accessible pour la moitié des coûts.

CA-034-2016 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil donne mandat à la firme La Rivière-aux-Pommes Design de refondre le site web de la ville pour un montant de 5 000 \$ et autorise Mme Viviers à signer le contrat avec cette firme.

ADOPTÉ

10. Comité des infrastructures.

M. Claude Tessier mentionne qu'un ingénieur est venu faire une visite d'inspection visuelle du Club Nautique St-Louis afin de nous donner une opinion à savoir si nous devons conserver la club actuel et le rénover ou tout démolir et repartir à neuf.

Sa conclusion est la suivante:

"À mon avis, les coûts de déplacement de ce bâtiment sur une nouvelle fondation avec ses nombreux appuis, le remettre au niveau, l'isoler partout (toiture, plancher et murs), refaire la finition et de le rénover au minimum ne serait pas moins dispendieux que de le démolir, de récupérer les fermes de toit et de reconstruire un nouveau bâtiment.

Au surplus, après avoir engendré tous ces frais, vous auriez toujours un bâtiment qui n'est pas neuf. Donc certains frais d'entretien d'un bâtiment usagé (toiture, fenêtres, revêtements, peinture etc.) qui seraient définitivement plus dispendieux qu'un bâtiment neuf à long terme."

M. Clément Gignac explique aux personnes présentes qu'un comité a été formé pour étudier les offres de services. Deux firmes d'architectes se sont démarquées et des rencontres ont été faites avec elles. Le comité a retenu la firme BFH pour préparer des plans préliminaires et des estimés des coûts qui devront être prêts pour une rencontre avec les citoyens au début de juin. On parle d'un budget supplémentaire d'environ 19 000 \$.

Les propositions soumises sont toujours disponibles au bureau de la Ville pour consultation.

CA-035-2016 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil donne mandat à la firme BFH pour préparer des plans et estimés des coûts pour le projet de centre multifonctionnel et hôtel de ville.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

11. Entretien du Club Nautique St-Louis et divers travaux

Mme Viviers soumet aux membres du conseil la soumission de Entretien J.P. Boucher inc. pour les travaux d'entretien des terrains du Club Nautique et divers travaux.

M. Jacques Tessier déclare son intérêt dans ce contrat et se retire des discussions.

CA-036-2016 Sur proposition de M. Claude Lessard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil donne mandat à Entretien J.P. Boucher inc. pour l'entretien des terrains du Club Nautique St-Louis et divers travaux connexes.

ADOPTÉ

12. Acquisition d'une remise

M. Jacques Tessier mentionne qu'il est allé voir des remises pour le terrain qu'occupait le chalet municipal et le plus convenable était le modèle soumis vendu chez Les Cabanons Modernes au montant de 3 650 \$ plus taxes. Cette remise est nécessaire pour installer l'installation électrique, la pompe, la laveuse, la sècheuse, le BBQ etc.

CA-037-2016 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil autorise l'achat de la remise décrite à la soumission de Les Cabanons modernes au montant de 3 650 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

13. Lignage et marquage de la route

Mme Viviers soumet aux membres du Conseil qu'elle a communiqué avec Entreprises Gonet B.G. inc. pour le lignage et marquage de la route puisque c'est eux qui avaient effectué ces travaux il y a deux ans et que nous avons été très satisfaits. Ceux-ci sont disponibles pour le faire avant le 10 juin au même prix qu'il y a deux ans soit 8 415,20 \$ plus taxes.

CA-038-2016 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil donne mandat à la firme Entreprises Gonet B.G. inc. pour le lignage et le marquage du Chemin Thomas-Maher et ce avant le 10 juin 2016, au coût de 8 415,20 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

14. Avis de motion du Règlement no 2016-244 modifiant le règlement no 09-203 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

CA-039-2016 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Claude Lessard qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour modifier le Règlement no 09-203 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

ADOPTÉ

15. Autres sujets:

De plus M. Clément Gignac mentionne qu'il faudrait communiquer avec la Ville de Fossambault pour faire réparer la route entre la Plage du Lac-Saint-Joseph et notre abri postal car il y a de grosses fissures dans la chaussée et c'est très dangereux surtout pour le Défi Pierre Lavoie qui doit passer là le 17 juin prochain.

M. Jacques Tessier communiquera avec le Maire de Fossambault-sur-le-Lac pour lui en parler et nous fera rapport.

a) Élagage des arbres le long du chemin Thomas-Maher

M. Jacques Tessier mentionne qu'à certains endroits le long du chemin Thomas-Maher des branches d'arbres envahissent la route et deviennent dangereuses pour les cyclistes et les automobilistes. Il suggère de demander à M. Nicolas Gosselin de faire l'élagage de ces arbres.

Le coût des travaux est estimé à 16h00 à 125 \$ l'heure soit 2 000 \$.

CA-040-2016 Sur proposition de M. Claude Lessard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil donne mandat à M. Nicolas Gosselin pour effectuer l'élagage des arbres dont les branches nuisent sur le chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉ

16.- Période de questions

Aucune question n'est soulevée

17.- Levée de la séance

CA-041-2016 Sur proposition de Mme Sylviane Cloutier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h15.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Jacques Tessier
Maire suppléant